



Comptes de l'exercice 2012 – 2013

(1^{er} septembre 2012 au 31 août 2013)

Synthèse ; Présentation simplifiée et commentée, extraite de la présentation faite à l'Assemblée Générale du 22 mars 2014

Sommaire

1. L'exercice en bref	2
2. Comptes de l'exercice.....	2
3. Provisions et réserves	5
4. Affectation du résultat	6
5. Immobilisations	6
6. Trésorerie	7
7. Rapport du Commissaire aux Comptes	7

1. L'exercice en bref

Les recettes ont globalement diminué de 4% pour atteindre 6,6 M€ sur l'exercice 2012-2013, en ligne avec le financement nécessaire des programmes et des investissements.

En particulier, les parrainages ont connu une croissance remarquable de 7% (+ 280 K€) et, ajoutés aux dons affectés au financement des programmes, ils ont permis, cette année encore, de couvrir les missions sociales sans besoin d'utiliser le fonds de parrainage.

Pour sa part, le mécénat a représenté 762 K€, en retrait par rapport à l'année précédente du fait, pour l'essentiel, de la fin des travaux de construction de l'internat et du démarrage en toute fin d'exercice de la construction du bâtiment de l'école de gestion et vente.

Le coût des missions sociales s'est effrité pour sa part de -7% en raison :

- de la diminution des subventions après la livraison du bâtiment de l'école DBK l'année précédente,
- d'une hausse plus modérée de la masse salariale
- et d'un réajustement des aides aux familles actuellement soutenues avant de réorienter ces efforts vers d'autres familles en situation d'extrême précarité.

Les frais généraux représentent 8% des dépenses de fonctionnement sous le double effet :

- de la baisse passagère de la charge des missions sociales au Cambodge
- et de la hausse des coûts salariaux en France du fait de l'embauche d'un 3^{ème} salarié à plein effet sur l'exercice.

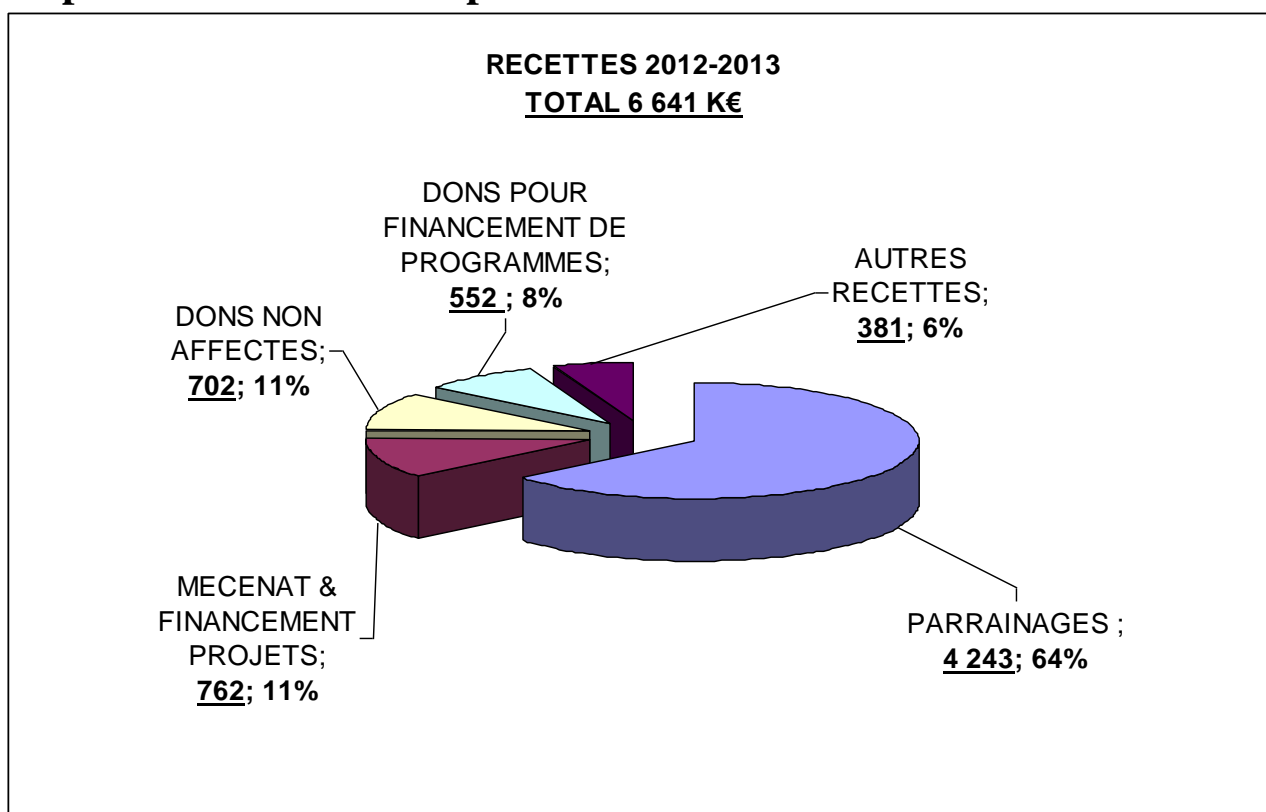
Compte tenu des éléments ci-dessus, le résultat de l'exercice se monte à 942 K€ .

2. Comptes de l'exercice

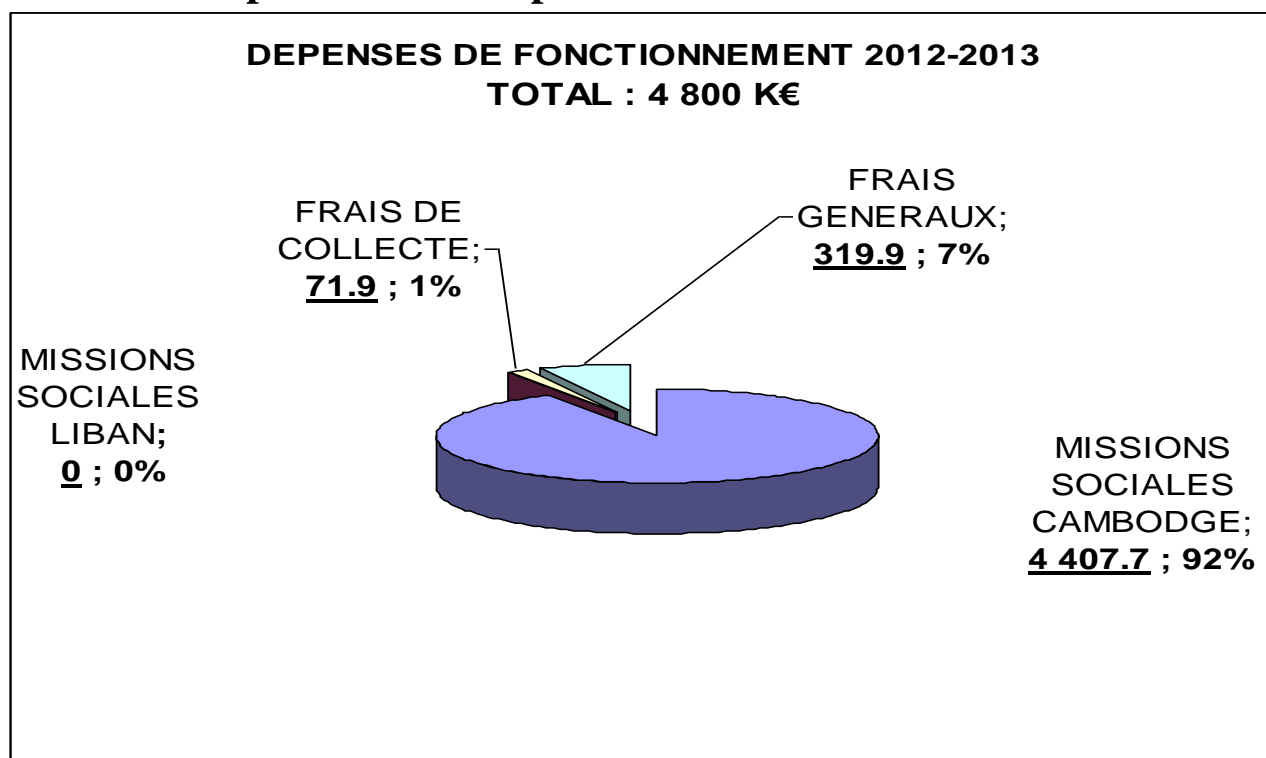
Compte de résultat simplifié

COMPTE D'EXPLOITATION							
	DEBIT				CREDIT		
	2011-2012	2012-2013	V%		2011-2012	2012-2013	V%
MISSIONS SOCIALES	4 728	4 407	-7%	PARRAINAGES	3 899	4 179	7%
FRAIS GENERAUX (y/c frais de collecte)	298	393	32%	FINANCEMENT DE PROGRAMMES	966	552	-43%
% des coûts	6%	8%		VERSEMENT AU FONDS DE PARRAINAGE		65	
SOUS-TOTAL	5 026	4 800	-5%	SOUS-TOTAL	4 866	4 796	-1%
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	42	105		DONS NON AFFECTES	613	702	15%
				MECENAT	1 206	762	-37%
				AUTRES RECETTES	258	381	48%
TOTAL CHARGES	5 067	4 905	-3%	TOTAL PRODUITS	6 942	6 641	-4%
RESULTAT D'EXPLOITATION					1 875	1 736	
DOTATION NETTE AUX PROVISIONS / FONDS DEDIES	458	794					
				EXCEDENT DE L'EXERCICE	1 416	942	

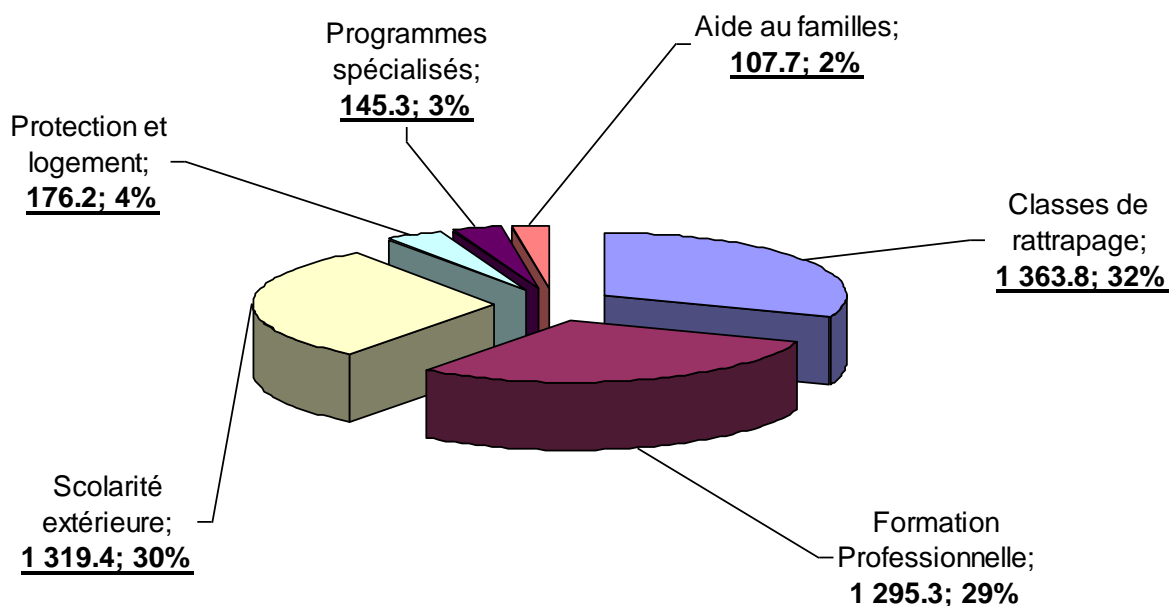
Répartition des Recettes pour fonctionnement et investissements



Répartition des dépenses de fonctionnement

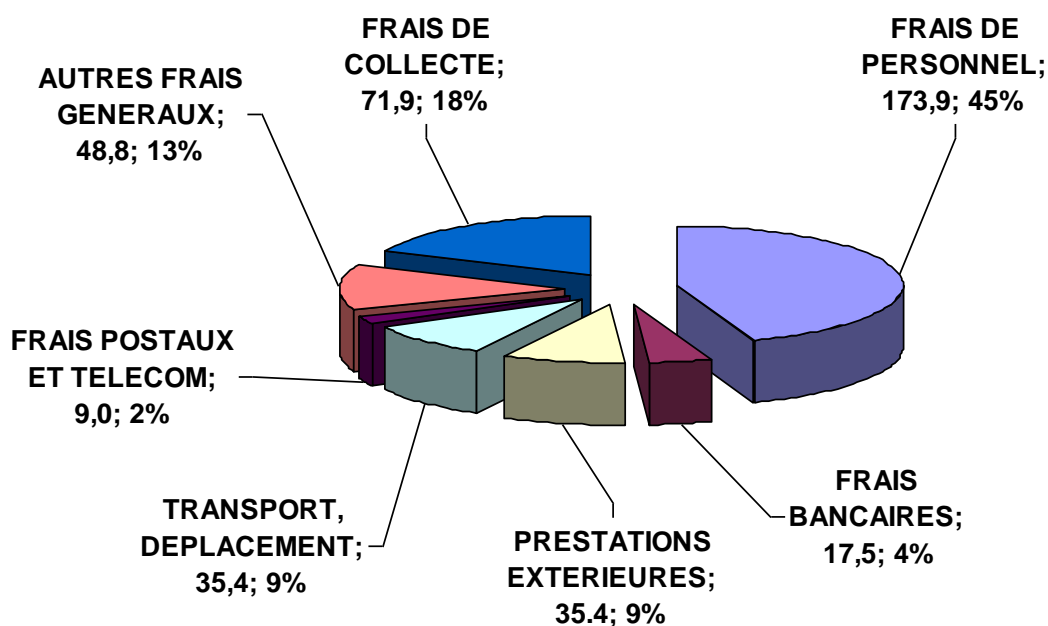


COUT DES PROGRAMMES CAMBODGE 2012-2013
TOTAL 4 408 K€



Frais Généraux

FRAIS GENERAUX
TOTAL 392 K€
8% DU TOTAL DES DEPENSES



Bilan simplifié

BILAN					
ACTIF			PASSIF		
(K EUROS)	2011-2012	2012-2013	(K EUROS)	2011-2012	2012-2013
CONSTRUCTIONS SUR SOL AUTRUI		14	RESERVE BAISSSE RESSOURCES	3 724	4 724
PARTICIPATIONS ET PRETS	9 682	9 762	RESERVE INVESTISSEMENTS	230	500
PROVISIONS	-7 906	-7 845	RESERVE CONSTITUTION FONDS PARRAINAGE	0	146
<i>(Provisions sur participations et prêts à 80% du montant brut)</i>			TOTAL RESERVES	3 954	5 370
IMMOBILISATIONS NETTES	1 775	1 931			
			REPORT A NOUVEAU	776	776
STOCKS & ENCOURS	14	23			
			RESULTAT DE L'EXERCICE	1 416	942
AUTRES ACTIFS	98	472			
			TOTAL PROVISIONS	28	0
COMPTES COURANTS PSEC	942	1 916	FONDS DEDIE PARRAINAGE	2 130	2 519
PROVISIONS		-1 533	FONDS DEDIE INVESTISSEMENTS	1 725	1 145
CPTES COURANTS PSEC NET		383	FONDS DEDIE PROJETS PILOTES	95	74
			TOTAL FONDS DEDIES	3 950	3 738
TRESORERIE	7 295	8 019			
			TOTAL PASSIF	10 125	10 827
TOTAL ACTIF	10 125	10 827			

3. Provisions et réserves

Au cours des années, l'association a progressivement constitué des **réserves** pour faire face à des besoins et aléas futurs et à des évolutions attendues. Elles s'élèvent, avant affectation du résultat, cf. bilan ci dessus, à 5 370 K€, plus le report à nouveau non affecté de 776 K€.

- Réserve pour baisse de ressources de fonctionnement

Avec plus de 550 salariés et plus de 6 500 enfants et un budget de fonctionnement annuel de près 5 millions d'Euros, l'association doit pouvoir faire face à ses engagements et se doit des se prémunir contre les baisses éventuelles et / ou ponctuelles de ressources de fonctionnement ou des pourcentages annuels de nouveaux parrainages moindres que ceux auxquels elle a été habituée ces dernières années.

La réserve pour baisse de ressources de fonctionnement représente à la fin de l'exercice 4 724K€ et couvre aujourd'hui de l'ordre d'un an de fonctionnement.

- Fonds de parrainage

Au cours de l'exercice, le fonds de parrainage a été doté de 389 K€, portant son niveau à 2 519 K€.

- Fonds Dédiés

Les montants reportés dans chacun de ces fonds correspondent aux financements reçus des donateurs sur des projets d'investissements ou des projets pilotes approuvés par le conseil d'administration et non encore terminés.

Le fonds dédié pour les investissements s'élève à 1 145 K€ à la fin de l'exercice, et le fonds dédié pour les projets pilotes se monte à 74 K€.

4. Affectation du résultat

L'Assemblée Générale a approuvé l'affectation suivante du résultat de 941 996 € comme suit :

(EUROS)	Solde 31/08/2102	Affectation Résultat 31/08/2013	Solde après Affectation
RESERVE POUR INVESTISSEMENTS	500 000		500 000
RESERVE BAISSSE RESSOURCES FONCTIONNEMENT	4 724 210	306 290	5 030 500
RESERVE CONSTITUTION FONDS DE PARRAINAGE	146 000	600 000	746 000
REPORT A NOUVEAU CAMBODGE	776 446	35 706	812 152
		941 996	

5. Immobilisations

Nous avons créé en 2008 une société de droit cambodgien, PSEC, qui détient maintenant la propriété immobilière des terrains et constructions sur et dans lesquels nous avons notre activité. PSE est actionnaire à 49 % de PSEC et a le contrôle de la propriété, bien que non majoritaire du fait de la loi cambodgienne. Les autres actionnaires ont la nationalité cambodgienne. Il s'agit essentiellement des fondateurs, Marie France et Christian des Pallières.

Le transfert de la propriété des terrains et des constructions à PSEC a été réalisé dans le courant de l'année 2010.

Dans le bilan de PSE, les concessions des terrains ont fait place à des titres de participation dans PSEC et à des prêts hypothéqués aux actionnaires fondateurs, concrétisant le fait que ces terrains ont été financés à l'origine par PSE.

Le patrimoine immobilier est donc entièrement porté par la nouvelle société PSEC, qui loue ses terrains et bâtiments à PSE au titre d'une convention de location.

6. Trésorerie

La trésorerie comprend

- la trésorerie courante, alimentée par les parrainages et dons divers, qui permet d'alimenter les quelques 450 000 \$ envoyés mensuellement à Phnom Penh pour assurer les dépenses des programmes et couvrir les charges diverses.
- pour une part significative, aussi, les financements reçus des donateurs et mécènes pour les grands projets d'investissement (internat, bâtiment Ecole de Gestion et Vente, ...) dont la construction, et donc les paiements associés, interviendront dans l'exercice suivant.

7. Rapport du Commissaire aux Comptes

POUR UN SOURIRE D'ENFANT

ASSOCIATION LOI 1901

49, rue Lamartine
78000 VERSAILLES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2013

En exécution de la mission que vous nous avez confiée lors de votre Assemblée Générale du 24 mars 2012, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 août 2013 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association « POUR UN SOURIRE D'ENFANT », tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont au regard des règles et des principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de l'exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans l'annexe :

- Note 20 qui expose l'augmentation de la participation de PSE dans PSEC suite à l'augmentation de capital de cette dernière ainsi que l'augmentation des prêts subordonnés.

- Note 20 concernant la comptabilisation des créances rattachées à des participations en comptes courants d'associés.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 1 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié :

- que le compte d'emploi annuel des ressources figurant en annexe fait l'objet d'une information appropriée conformément aux dispositions du règlement CRC n°2008-12 ;

- le caractère approprié du traitement comptable des fonds dédiés tel que décrit dans la note 41 de l'annexe ;

- les modalités de l'augmentation de capital de PSEC tel que décrit dans la note 20 de l'annexe.

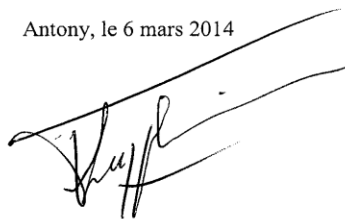
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels

Antony, le 6 mars 2014



François SUPPLISSON
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles